



DELIBERATION CONSEIL DE L'AGGLOMERATION D'AGEN

SÉANCE DU JEUDI 23 JUILLET 2020

OBJET : DCA_026/2020_COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Nombre de délégués en exercice : 66
**L'AN DEUX MILLE VINGT, LE VINGT-TROIS JUILLET A 18H30
LE CONSEIL D'AGGLOMERATION D'AGEN s'est réuni à huis clos sous la Présidence de Monsieur JEAN DIONIS DU SEJOUR, PRESIDENT A LA MAIRIE D'AGEN, EN SALLE DES ILLUSTRES**

Présents : 54
MME BRANDOLIN-ROBERT, M. FELLAH, MME KERKHACH, MME LAUZZANA, M. PINASSEAU, MME IACHEMET, M. KLAJMAN, MME HECQUEFEUILLE, MME DEJEAN-SIMONITI, M. LLORCA, MME MAIOROFF, MME COMBRES, MME LASMAK, MME LUGUET, M. LAFUENTE, MME LEBEAU, MME LAMY, M. AMELING, MME ANNETTE-OGIER, M. RAYSSAC, MME COMBA, M. OLIVIER, M. CONSTANS, MME BARATTO, M. GARCIA, M. MIRANDE, MME FAGET, M. MEYNARD, M. FREMY, M. DELBREL, MME MEYNARD, M. BONNET, M. CAUSSE, M. BUISSON, M. PONSOLLE, M. DAILLEDOUZE, M. GRIMA, MME THEPAUT (SUPPLEANTE DE M. DE SERMET), M. GILLY, M. BENAZET, M. VERDIE, M. BACQUA, M. DEGRYSE, M. TANDONNET, M. CHAU-VAN, MME GENOVESIO, M. DELOUVRIE, MME ROBERT, M. SOFYS, M. SANCHEZ, M. THERASSE, MME LABOURNERIE, M. LABORIE ET M. DREUIL.

Absents : 12
M. DIONIS DU SEJOUR, M. ZAMBONI, M. BENATTI, M. N'KOLLO, MME CUGURNO, M. GIRARDI, MME FRANCOIS, M. BRUNEAU, M. RAUCH, M. DUBOS, MME BARAILLES ET M. GUATTA.

Pouvoirs : 8
M. ZAMBONI A MME BRANDOLIN-ROBERT
M. N'KOLLO A M. PINASSEAU
MME CUGURNO A MME HECQUEFEUILLE
MME FRANCOIS A M. FELLAH
MME BRUNEAU A MME COMBRES
M. RAUCH A MME LASMAK
M. DUBOS A M. TANDONNET
MME BARAILLES A M. GARCIA

Date d'envoi de la convocation :
17/07/2020

Expose :

Bilan de l'exercice écoulé, le compte administratif nous rend compte de la gestion et des réalisations de l'exercice 2019.

Les résultats de cet exercice budgétaire doivent être lus, au-delà des contraintes traditionnelles qui pèsent sur les établissements comme le nôtre, en s'inscrivant dans la mise en œuvre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 et notamment son article 29 qui a instauré la contractualisation dans les conditions que vous connaissez et qui contraint donc notre Agglomération à limiter la progression de ses dépenses de fonctionnement à 1,2 %, sous peine de sanctions financières.

Pour autant, l'Agglomération d'Agen a continué d'être en 2019 un partenaire indispensable aux communes membres tant au niveau du fonctionnement (*attributions de compensation et dotation de solidarité représentant plus de 20% de ses dépenses totales de fonctionnement*) que de l'investissement (*fonds de solidarité territoriale abondé de 3M€ par an*).

Dans le même temps, l'importance des investissements à réaliser en matière d'aménagement du territoire et de développement économique (*infrastructures, réseaux, ...*) et notre volonté de maintenir un niveau de service public correct notamment en termes de transport et sur les aménagements de réseaux de sa compétence (*voiries d'intérêt communautaire, éclairage public, pluvial ...*) ont continué d'exiger de la collectivité la maîtrise à la fois de son niveau d'épargne brute et de sa capacité de désendettement.

Avec une épargne brute de 20% et une capacité de désendettement de 7,5 ans à la clôture de l'exercice 2019, l'Agglomération est parvenue à tenir le cap financier qu'elle s'est fixé dès le début du mandat en avril 2014 et à préserver ses marges de manœuvre pour investir au cours de l'exercice écoulé.

Pour chacun des 11 budgets de l'Agglomération (*un budget principal et 10 budgets annexes*), vous seront présentées les principales réalisations en fonctionnement et en investissement ainsi que les principaux ratios de pilotage.

I - BUDGET PRINCIPAL

La mutualisation effective depuis le 1^{er} janvier 2015 se traduit comptablement par la prise en charge sur le budget principal de l'Agglomération de l'ensemble des dépenses et recettes (*directes et indirectes*) liées au personnel de l'Administration commune (*Agglomération d'Agen, Ville d'Agen et CCAS d'Agen*). Afin de permettre une comparaison à périmètre constant des charges et ressources propres à l'Agglomération et aux compétences qu'elle exerce statutairement, les chiffres présentés ci-après sont retraités des dépenses et recettes liées au personnel de la Ville d'Agen et du CCAS d'Agen (A).

L'exercice 2019 retrace également la 2^{ème} année de mise en œuvre du contrat triennal signé avec l'Etat le 30 juin 2018 engageant la collectivité à ne pas faire progresser ses dépenses réelles de fonctionnement de plus d'1,2% chaque année par rapport au CA 2017. Ce point fera l'objet d'un développement spécifique sachant que le contrat signé avec l'Etat tient compte, quant à lui, de toutes les dépenses de l'Administration Commune (B).

A - UN NIVEAU D'ÉPARGNE BRUTE PRESERVE

1) Les soldes intermédiaires de gestion

Les montants sont exprimés en K€ COMPTE	CA14	CA15	CA16	CA17	CA18	CA 2019		CA19	% Var. CA19/CA18	Variation CA19/CA18
						Dépenses	Recettes			
+ 70 Vente de produits hors GRH	1 654	1 917	1 647	2 346	2 363		2 565	2 565	8,5%	202
+ 73 Impôts et taxes - versements aux communes (014)	29 746	33 574	36 417	35 186	36 608	10 800	48 410	37 610	2,7%	1 002
+ 74 Dotations et subventions hors GRH	14 799	13 577	12 334	12 127	11 545		12 310	12 310	6,6%	765
+ 75 Produits de gestion courante	838	1 083	794	169	170		266	266	56,5%	96
Recettes courantes de fonctionnement (A)	47 037	50 151	51 192	49 828	50 686	10 800	63 551	52 751	4,1%	2 065
- 60 Achats	3 206	3 069	3 097	3 296	3 113	3 322		3 322	6,7%	209
- 61 Services extérieurs	9 674	9 286	9 455	9 691	9 923	9 596		9 596	-3,3%	-327
- 62 Autres services extérieurs (hors 012)	3 104	3 103	2 648	2 738	2 643	3 075		3 075	16,3%	432
- 65 Charges de gestion courante	8 208	8 105	7 575	7 290	7 578	9 794		9 794	29,2%	2 216
Dépenses externes de fonctionnement (B)	24 192	23 563	22 775	23 015	23 257	25 787	0	25 787	10,9%	2 530
Valeur ajoutée (C = A - B)	22 845	26 588	28 417	26 813	27 429			26 964	-1,7%	-465
- 63 Impôts et taxes (hors 012)	130	153	93	108	100	254		254	154,0%	154
- Charges de personnel nettes 012 - (013+70+74 GRH)	13 390	13 725	13 858	14 397	14 732	14 920	237	14 683	-0,3%	-49
Dépenses internes de fonctionnement (D)	13 520	13 878	13 951	14 505	14 832	15 174	237	14 937	0,7%	105
Épargne de gestion (E = C - D)	9 325	12 710	14 466	12 308	12 597			12 027	-4,5%	-570
+ 76 Produits financiers			4	0	0		0	0		0
- 66 Charges financières	1 201	1 711	1 271	1 173	1 047	1 029		1 029	-1,7%	-18
Résultat financier de fonctionnement (F)	1 201	1 711	1 267	1 173	1 047	1 029	0	1 029	-1,7%	-18
Épargne brute (hors excep.) (G = E + F)	8 124	10 999	13 199	11 135	11 550			10 998	-4,8%	-552
+ 77 Produits exceptionnels	139	977	362	480	1 294		7 595	7 595	486,9%	6 301
- 67 Charges exceptionnelles	8	361	235	193	369	1 874		1 874	407,9%	1 505
Résultat exceptionnel (H)	131	616	127	287	925	1 874	7 595	5 721	518,5%	4 796
Autofinancement (I = G + H)	8 255	11 615	13 072	11 422	12 475			16 719	34,0%	4 244

Ce tableau met en exergue les principaux postes de dépenses en section de fonctionnement par nature et décompose la constitution des principaux soldes intermédiaires de gestion : valeur ajoutée, épargne de gestion et enfin épargne brute (*ici calculée hors dépenses et recettes exceptionnelles*). Leur comparaison avec l'exercice précédent permet d'en mesurer les évolutions.

Au total, les **recettes réelles de fonctionnement** (*hors exceptionnelles*) s'élèvent à 63 788k€ contre 62 496k€ en 2018 soit une progression de 2,1%.

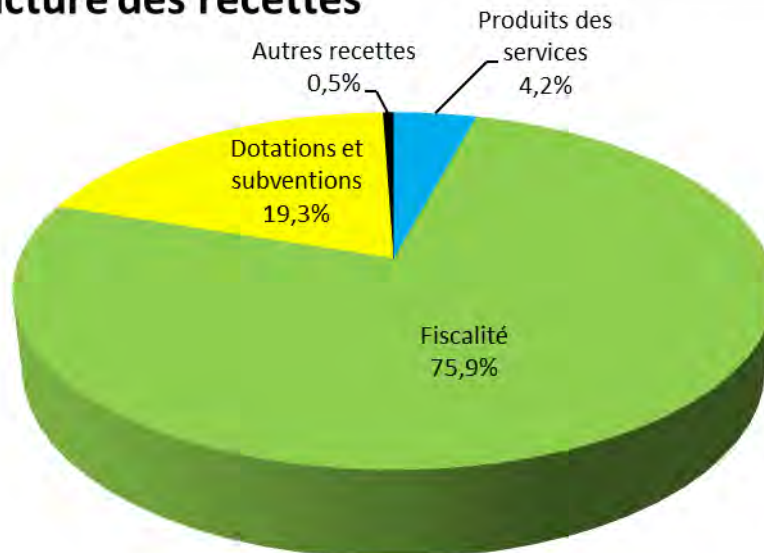
Au total, les **dépenses réelles de fonctionnement** (*hors exceptionnelles*) s'élèvent à 52 790k€ contre 50 946k€ en 2018 soit une progression de 3,6%.

In fine, l'épargne brute enregistre une diminution de 4,8% à 10 998k€ contre 11 550k€ en 2018. Cette évolution sera expliquée plus en détail dans les paragraphes qui suivent, mais cette baisse ponctuelle repose sur le choix stratégique assumé d'avoir profité de la bonne tenue du budget principal pour soutenir, comme cela avait été prévu au lancement de l'opération, le budget annexe du TAG par une subvention de fonctionnement d'1,7M€. Cette subvention, prévue dans le bilan prévisionnel du TAG permet à l'AA de commencer à amortir

une partie du déficit prévisionnel de l'opération afin de ne pas en renvoyer toute la charge en fin d'opération (prévue aux alentours de 2034). Sans cette subvention, l'épargne brute affichée au budget principal aurait été de 12 698k€, en progression de près de 10% par rapport à 2018.

2) Les recettes de fonctionnement

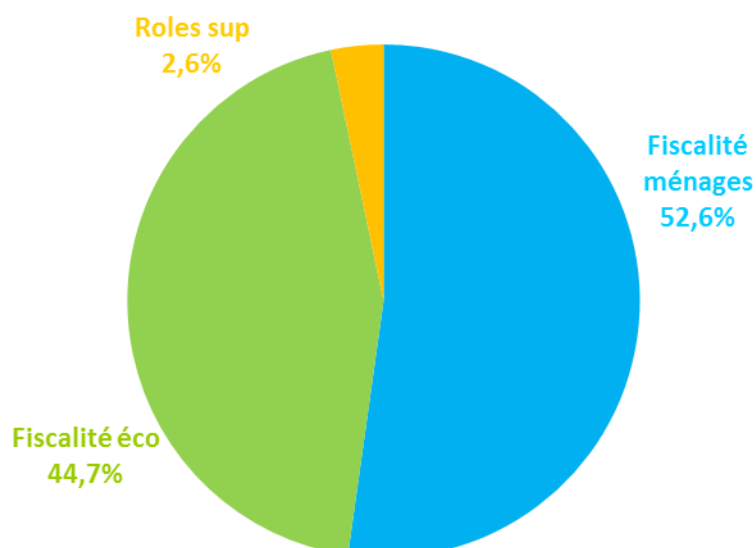
Structure des recettes



Les recettes de fonctionnement de l'Agglomération d'Agen sont composées aux $\frac{3}{4}$ par le produit de la fiscalité. La deuxième source de financement du budget principal de l'Agglomération repose sur les dotations et subventions en provenance essentiellement de l'Etat. Les autres recettes (*produits des services et du domaine, atténuations de charges, autres produits de gestion courante*) ne représentent que 4,7% des ressources de l'Agglomération.

a- La fiscalité

Répartition du produit fiscal 2019



Les ressources fiscales sont issues majoritairement des taxes dites « ménages » (*taxe d'habitation, taxe sur le foncier non bâti et taxe d'enlèvement des ordures ménagères*).

Les impôts « ménages » ont progressé de 3,2% entre 2018 et 2019. Il s'agit du taux de progression le plus élevé sur le mandat (*hormis l'année 2016 qui a vu l'intégration de deux nouvelles communes*), avec un gain de fiscalité ménages de 3,5M€ en 6 ans.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol19/18
TH	10 185	10 320	10 914	11 065	11 309	11 712	3,6%
TEOM	10 505	10 691	11 456	11 665	11 895	12 229	2,8%
TFPNB et TAFNB	66	256	266	270	276	283	2,5%
<i>sous total fiscalité ménages</i>	<i>20 756</i>	<i>21 267</i>	<i>22 636</i>	<i>23 000</i>	<i>23 480</i>	<i>24 224</i>	<i>3,2%</i>

Le second pilier de la fiscalité communautaire repose sur les impôts dits « économiques » acquittés par les entreprises du territoire. Ce produit est en augmentation par rapport à 2019 de 594k€ (soit +3%). Les produits de cotisation foncière des entreprises (CFE +2,8%) et cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE +3%) témoignent d'une bonne dynamique du tissu économique de l'agglomération. La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) et l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) sont quant à elles plus volatiles.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Evol19/18
CFE	9 223	10 248	10 660	11 041	11 263	11 578	2,8%
TASCOM	1 242	1 328	1 489	1 931	1 515	1 604	5,9%
CVAE	6 321	6 471	8 464	6 581	6 715	6 916	3,0%
IFER	445	629	475	507	500	489	-2,2%
<i>sous total fiscalité économique</i>	<i>17 232</i>	<i>18 676</i>	<i>21 088</i>	<i>20 060</i>	<i>19 993</i>	<i>20 587</i>	<i>3,0%</i>

Rappelons qu'en 2016, la progression de la fiscalité économique avait été marquée de manière ponctuelle et pour partie exceptionnelle :

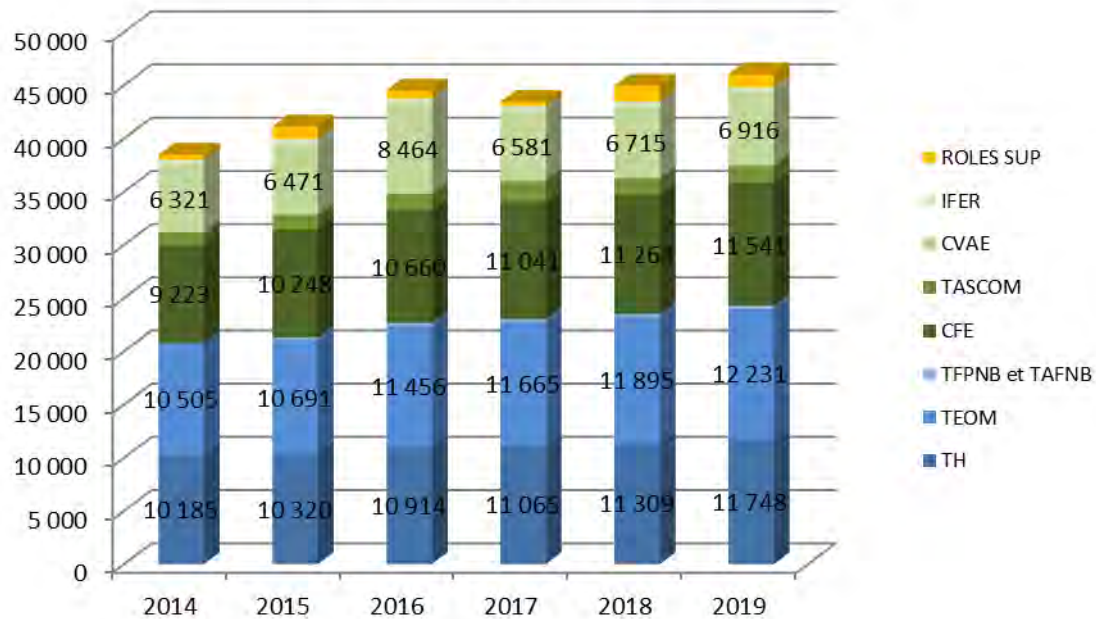
- par la progression du produit de CVAE qui a profité de résultats exceptionnels du groupe BMS-UPSA en 2014 et des effets de la territorialisation de cet impôt, effets dont l'AA a perdu le bénéfice en 2017 du fait de la scission du groupe en deux branches distinctes en avril 2015,
- par l'intégration des communes de Castelculier et Saint Pierre de Clairac au 1^{er} janvier 2016 dont une partie de la fiscalité avait été transférée à l'AA (transfert de fiscalité par ailleurs compensé par l'attribution de compensation versée par l'AA à ces communes).

Après le pic de 2017 (*modification réglementaire de ses modalités de versement*) puis le retour à la normale en 2018, la TASCOM poursuit sa progression autour de 1,6M€.

A noter un montant élevé en 2019 des rôles supplémentaires (1,2M€), bien qu'en diminution par rapport à 2018 (-18,1%). Ces recettes supplémentaires qui ne pouvaient pas être anticipées lors du vote du budget primitif, proviennent essentiellement de redressements réalisés à la suite de contrôles fiscaux. Ces régularisations opérées sur des taxations des années antérieures sont par essence très fluctuantes d'une année à l'autre.

en K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Roles supplémentaires	470	1 179	780	373	1 484	1 215

Evolution de la composition du produit fiscal



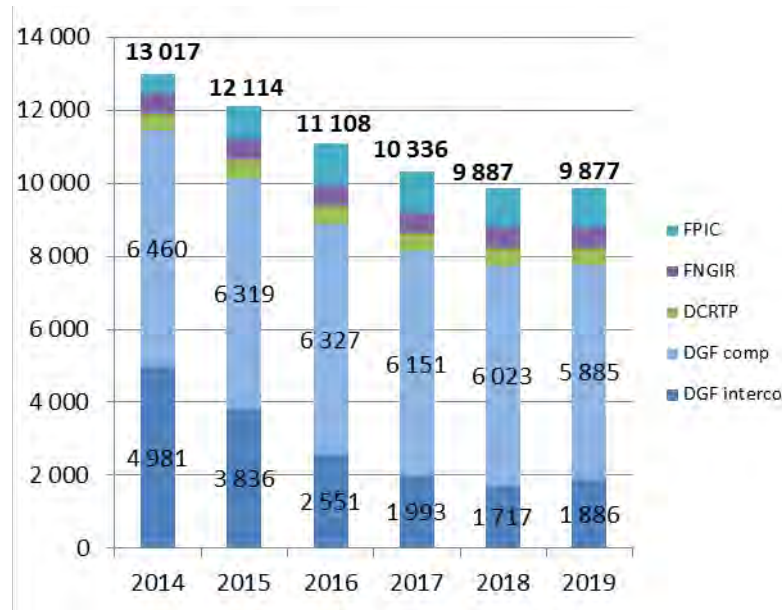
b- Les dotations

Malgré la fin en 2017 du dispositif gouvernemental ayant institué la contribution à l'effort de redressement des finances publiques (CERFP) qui a fait perdre à l'AA 3,6M€ de dotation globale de fonctionnement (DGF) entre 2014 et 2017, les dotations comptabilisées au chapitre 74, ont poursuivi leur baisse jusqu'en 2018. Elles parviennent toutefois à se stabiliser en 2019.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DGF interco	4 981	3 836	2 551	1 993	1 717	1 886
DGF comp	6 460	6 319	6 327	6 151	6 023	5 885
DCRTP	483	483	483	483	483	451
FNGIR	566	566	566	566	565	566
FPIC	528	910	1 181	1 143	1 099	1 089
TOTAL	13 017	12 114	11 108	10 336	9 887	9 877

A la différence de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) que la loi de finances 2019 a fait rentrer dans les variables d'ajustement, le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) est resté stable sur toute la période.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est monté en puissance de 2014 à 2016, puis le Gouvernement ayant gelé l'évolution de cette enveloppe, la part revenant à l'AA diminue petit à petit.



La DGF représente une part prépondérante dans l'enveloppe des dotations perçues par l'AA (près de 80%). Elle comporte deux composantes : la dotation d'intercommunalité et la dotation de compensation. La dotation de compensation est écrêtée chaque année pour financer l'enveloppe globale des dotations de l'Etat. Toutefois, la loi de finances 2019 a réformé les modalités de calcul de la dotation d'intercommunalité et l'AA a vu sa dotation d'intercommunalité augmenter de 169k€. Cette augmentation étant supérieure à la baisse de la dotation de compensation, la DGF de l'AA a augmenté pour la première fois du mandat (+31k€). Cela ne suffit toutefois pas à masquer les crédits perdus depuis 2013 (-4,3M€).

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Baisse cumulée 2013-2019
Dotation d'intercommunalité (DI)	5 523 629	5 513 440	5 569 150	5 523 519	5 603 182			
CERFP		-532 915	-1 733 395	-2 972 512	-3 610 610			
DI après CERFP	5 523 629	4 980 525	3 835 755	2 551 007	1 992 572	1 717 154	1 886 371	-3 637 258
Dotation de compensation	6 530 773	6 459 840	6 318 857	6 327 210	6 151 393	6 022 941	5 884 648	-646 125
Total	12 054 402	11 440 365	10 154 612	8 878 217	8 143 965	7 740 095	7 771 019	-4 283 383
<i>Evol / n-1</i>		-614 037	-1 285 753	-1 276 395	-734 252	-403 870	+30 924	-4 314 307
<i>Evol / n-1 en %</i>		-5,1%	-11,2%	-12,6%	-8,3%	-5,0%	0,4%	-35,5%

c- Les autres recettes

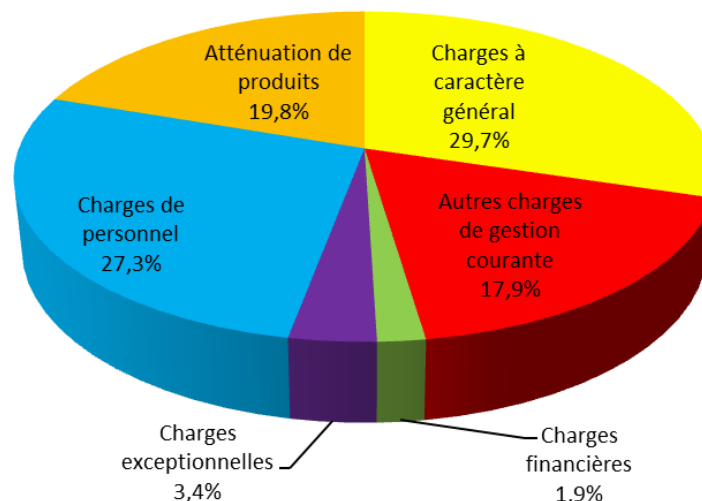
Elles ne représentent que 4,7% des recettes de fonctionnement totales. On y trouve principalement :

- les remboursements effectués par des organismes tiers (EPFL, OTI) pour la mise à disposition d'agents,
- les droits d'entrée d'Aquasud,
- les paiements des familles pour les prestations d'accueil en crèches et centres de loisirs,
- depuis 2019, les redevances liées à l'activité du marché au bétail,
- les mouvements inter budgets (remboursement de frais des budgets annexes régies et DSP eau et assainissement au budget principal), à l'exclusion des frais de personnel depuis 2019,
- les remboursements effectués par la Ville et le CCAS pour des prestations exécutées ou des fournitures fournies par l'AA et le produit des loyers.

Au global, avec 63,7 M€, l'Agglomération a vu ses recettes poursuivre leur progression au cours de l'exercice écoulé.

3) Les dépenses de fonctionnement

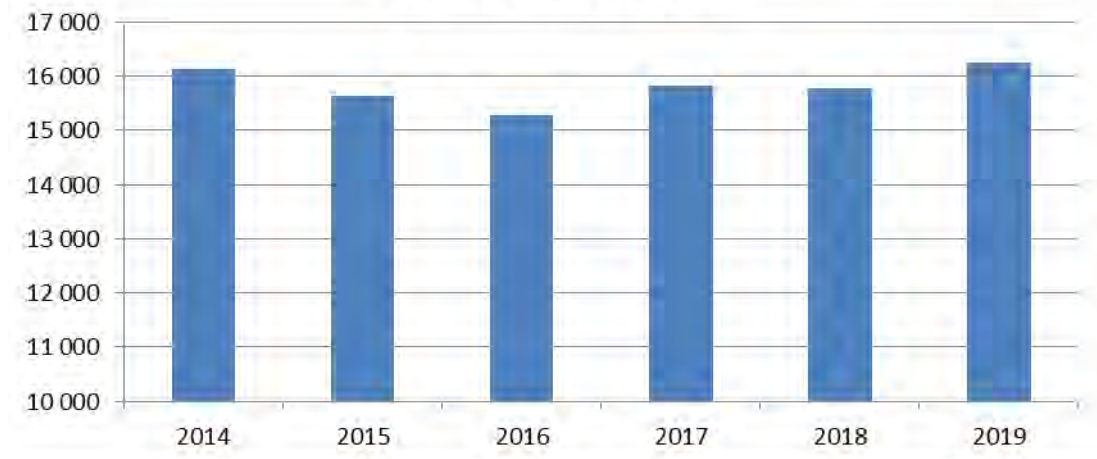
Structure des dépenses de fonctionnement



Les deux principaux postes de dépenses sont, sans surprise, les charges à caractère général (chapitre 011) et les charges de personnel (chapitre 012). Le chapitre 011 représente 16,2M€ en 2019 et le chapitre 012 14,9M€, chacun de ces chapitres représentant un peu moins de 30% des dépenses totales. Suivent ensuite les atténuations de produits (chapitre 014) constituées principalement des attributions de compensation et de la dotation de solidarité versées aux communes. Enfin, les autres charges de gestion courante (chapitre 65), représentant 17,9% du budget, sont composées des indemnités des élus et surtout des subventions et participations versées à différents organismes.

a- Les charges à caractère général

Evolution des charges à caractère général (Chap 011 en k€)



Atteignant 16 247k€ en 2019, les charges à caractère général, en progression de 3% par rapport à 2018, repassent la barre des 16M€ et retrouvent quasiment leur niveau de 2014. Après avoir enregistré une nette diminution entre 2014 et 2016, elles subissent l'inflation du coût des fluides et l'augmentation du périmètre d'intervention de l'AA (intégration de 2 nouvelles communes, transfert de l'entretien des zones d'activité dans le cadre de la loi Notre, entretien des nouvelles infrastructures créées...).

b- Les charges de personnel

Les dépenses brutes de personnel sur l'exercice 2019 s'élèvent à 14 920k€. Elles sont en baisse de 892k€ (soit -5,6%) par rapport à 2018.

Cette diminution tient essentiellement à la prise en charge, directement sur les budgets annexes concernés, des agents exerçant les compétences eau/assainissement et transport (759k€).

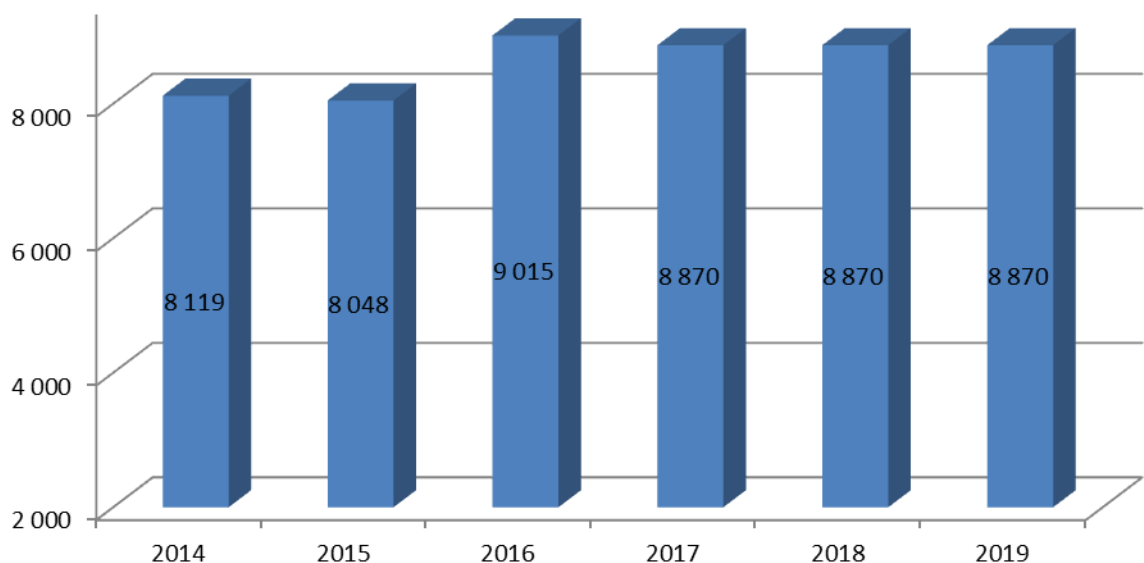
Malgré cela, il est possible de constater une baisse de masse salariale corrélée au transfert de 14 ETP, par l'effet des clés de répartition, de l'Agglomération vers la Ville d'Agen. Cette baisse a été atténuée par les augmentations dues au GVT (Glissement Vieillesse Technicité), au PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) et à la revalorisation des primes pour les plus bas salaires. En outre, nous constatons une baisse des dépenses relatives à la médecine de prévention, de la cotisation de l'assurance statutaire et des cotisations.

In fine, la baisse effective de la masse salariale est tout de même de 133k€.

	Nature officielle	CA 2018	CA 2019	Ecart CA 2019 et CA 2018	Eau assainisseme nt 2019	Transport 2019	Ecart avec prise en compte
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	91 389	107 103	15 714			15 714
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	65 791	62 786	- 3 005	2 637	501	133
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	43 741	41 140	- 2 601	1 759	334	- 508
6336	COTISATIONS AU CNFPT	110 232	104 706	- 5 525	4 436	834	- 255
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	6 697 256	6 086 765	- 610 491	313 897	64 358	- 232 235
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL TRAITEMENT, IND. DE RESIDENCE	213 205	191 047	- 22 158	6 412	2 355	- 13 391
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	2 184 088	1 979 298	- 204 791	136 879	22 323	- 45 589
64131	REMUNERATION PERSONNEL NON TITULAIRE	2 142 754	1 891 269	- 251 485			- 251 485
64138	AUTRES INDEMNITES	-	427 709	427 709			427 709
64162	EMPOIS D'AVENIR	10 305	7 438	- 2 867			- 2 867
64168	AUTRES EMPLOIS D'INSERTION (CAE)	5 804	-	- 5 804			- 5 804
6417	REMUNERATION DES APPRENTIS	32 348	96 663	64 315			64 315
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	1 661 454	1 634 087	- 27 367	67 921	10 299	50 853
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	2 262 203	2 063 466	- 198 738	87 902	21 367	- 89 469
6454	COTISATIONS AUX ASSEDIC	103 000	92 160	- 10 840			- 10 840
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	111 333	83 888	- 27 445			- 27 445
6456	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL	-	-	-			-
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	2 169	1 590	- 579	12 085	2 373	13 879
6472	PRESTATIONS FAMILIALES DIRECTES	2 273	2 711	438	76		514
64731	ALLOCATIONS CHOMAGE VERSEES DIRECTEMENT	-	-	-			-
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	54 353	41 453	- 12 900			- 12 900
6478	Tickets restaurant	-	4 117	4 117			4 117
6488	AUTRES CHARGES	17 711	200	- 17 511			- 17 511
	Demi-traitement						-
	SOUS TOTAL 012	15 811 408	14 919 595	-891 813	634 004	124 745	-133 064

c- Les atténuations de produits

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION



Les attributions de compensation (AC) versées aux communes sont arrêtées chaque année sur la base des calculs établis par la commission d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Le seul transfert intervenu en 2019 (marché au bétail transféré par la Ville d'Agen à la faveur d'un échange foncier neutre d'un point de vue financier) n'a pas donné lieu à une modification des AC. En effet, la Ville d'Agen, ayant transféré à l'AA davantage de produits que de charges, a renoncé à ce que son AC soit abondée (cf. CLECT du 1^{er} octobre 2019).

Le volume des AC versées en 2019 est donc constant par rapport à celui versé en 2017 et 2018 soit 8 870K€.

d- Les autres charges de gestion courante

Le chapitre 65 (9,8M€ en 2019) est en augmentation sensible par rapport à 2018 (+2,2M€ soit +29%). Ne figurent dans le graphique ci-dessous que les subventions dont le montant a été au moins une fois supérieur à 75K€ pendant le mandat écoulé.

Chapitre 65 - Subventions supérieures à 75k€

en K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CONTINGENT SDIS	2 967	2 997	3 133	3 146	3 171	3 193
SUB EQUILIBRE BUD ANNEXE TRANSPORT	1 991	1 215	527			69
SUB EQUILIBRE BUD ANNEXE TAG						1 700
SUB EQUILIBRE BUD ANNEXE MIN						411
SMAD	424	766	766	713	950	1 200
UNIVERSITES (PIN, DUSA, QLIO-GACO, INDL)	768	498	663	821	692	707
OTI	202	257	275	330	327	241
EPFL	337	147	218	260	204	180
TICKETS RESTAURANT PERS AA						145
MISSION LOCALE	134	134	142	143	116	145
UDAF (crèche de Roquefort)		171	81	81	101	101
SUBV OTI SEM PROMO DESTINATION		205	110	116	122	45
MIN	107	146	107	0	234	
PAYS	43	106	42	54	52	79
COS PERS AA	85	89	80	80	94	95
TOTAL	7 058	6 730	6 144	5 744	6 063	8 311

Cette augmentation s'explique par :

- la progression assumée de la subvention au SMAD (+487K€ par rapport à 2017) afin de faire face au désengagement du CD47,
- la reprise en gestion du marché d'intérêt national à la suite de la dissolution du syndicat mixte (411k€ de subvention d'équilibre versée au budget annexe en 2019 contre 234k€ de participation versée au syndicat en 2018 au titre des exercices 2017 et 2018),
- l'attribution de tickets restaurant aux agents de l'administration commune à compter du 1^{er} août 2019, financée par le biais du versement d'une subvention au COS qui gère cette prestation sociale,

- la nécessité de verser une subvention d'équilibre de 69k€ au budget annexe transport après 2 années où ce budget était parvenu à s'autofinancer,
- le versement d'une participation au budget annexe du TAG (1,7M€) pour les raisons évoquées plus haut.

e- L'équilibre du service de la collecte

L'acquisition de l'usine d'incinération en 2018 (1,7M€) se traduit par une augmentation des amortissements et l'apparition de frais financiers liés au financement de cet achat.

Il est à noter que les dépenses affichées n'intègrent que les charges « directes » du service opérationnel et ne contiennent pas les autres charges de structure qui ne sont pas aujourd'hui fléchées.

En 2019, le produit de la TEOM couvre à 112% le montant des charges directes du service public de gestion des déchets déduction faite des recettes non fiscales. Inférieur à 115%, cet excédent n'est pas considéré par la jurisprudence actuelle comme disproportionné.

En termes de prospective, les produits de vente de matériaux fibreux (papier/carton) ont baissé d'une manière très importante en 2019 et sont aujourd'hui nuls.

Côté dépenses, la taxe générale sur les activités polluantes suit une tendance de forte progression pour atteindre un pic en 2025. Elle s'applique sur les ordures ménagères incinérées (son montant devant passer de 12€/tonne à 25€/tonne) et les encombrants non valorisés (son montant devant passer de 25€/tonne à 65€/tonne). Cela représente environ 700k€ de dépenses supplémentaires à assumer. L'objectif de l'Etat étant d'inciter les collectivités à mettre en place des actions pour baisser la quantité de déchets à traiter, le service a commencé en 2019 à travailler sur plusieurs programmes (plan de prévention et de réduction des déchets et économie circulaire, programme de gestion de proximité des bio-déchets, mise en œuvre d'une tarification incitative). Ces programmes devront débattus et validés en 2020.

Par ailleurs, il est nécessaire de poursuivre les investissements sur les déchèteries afin de proposer un service répondant aux attentes des usagers et permettant d'offrir de nouvelles filières de valorisation. L'incinérateur nécessitera également en 2021 une mise aux normes.

Des moyens humains et financiers seront nécessaires pour mettre en œuvre les actions et les projets identifiés. Toutes ces actions permettront de rester à un taux de TEOM stable.

	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	variations	
Collecte et traitement	5 935	6 191	6 466	7 434	8 071	7 872	7 510	7 857	7 903	7 966	63	0,8%
Personnel net	3 167	3 635	3 769	4 270	4 428	4 245	4 197	4 355	4 354	4 645	291	6,7%
Frais financiers										22		
Amortissement	1 256	581	606	785	775	850	739	745	696	829	133	19,1%
Total dépenses	10 358	10 407	10 841	12 489	13 274	12 967	12 446	12 957	12 953	13 462	509	3,9%
	1 799	2 392	2 311	1 946	2 158	2 317	2 084	2 335	2 348	2 470		
Recettes traitement	1 799	1 905	1 820	1 427	1 614	1 773	1 570	1 816	1 829	1 934	105	5,7%
Redevance spéciale	0	487	491	519	544	544	514	519	519	536	17	3,3%
TEOM	7 395	8 015	8 648	10 252	10 505	10 691	11 456	11 665	11 895	12 229	334	2,8%
Total recettes	9 194	10 407	10 959	12 198	12 663	13 008	13 540	14 000	14 243	14 699	456	3,2%
Recettes - dépenses	-1 164	0	118	-291	-611	41	1 094	1 043	1 290	1 237	-53	-4,1%
produits à recouvrer par la TEOM (dépenses - recettes non fiscales)	8 559	8 015	8 530	10 543	11 116	10 650	10 362	10 622	10 605	10 992		
taux de couverture de la TEOM [teom / (dépenses - recettes non fiscales)]	86%	100%	101%	97%	95%	100%	111%	110%	112%	111%		

B – 2019 : 2EME ANNEE DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONTRACTUALISATION AVEC L'ETAT

L'exercice 2019 constitue la 2^{ème} année de mise en œuvre de la contractualisation avec l'Etat en vertu des dispositions des articles 13 et 29 de la loi de programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018-2022 du 22 janvier 2018. Ce dispositif contractuel est aujourd'hui dit « de Cahors » en référence à la Conférence nationale des Territoires du 14 décembre 2017 qui en avait diffusé le principe.

Après différents échanges avec les services de l'Etat durant le printemps 2018 et en vertu de la délibération du Conseil d'Agglomération du 28 juin 2018, l'Agglomération d'Agen a donc signé un contrat avec l'Etat le 29 juin 2018.

Ce contrat l'engage, sur une durée de trois ans (2018/2020), à respecter une progression maximale de ses dépenses réelles de fonctionnement (non retraitées des flux liés à la mutualisation) de +1,2% par an comme la trajectoire pluriannuelle détaillée dans l'article 3 de la convention le précise :

En €	Rappel de la base 2017	2018	2019	2020
Montant des dépenses réelles de fonctionnement	63 848 228 €	64 614 407 €	65 389 780 €	66 174 457 €

Cet objectif est contraignant : son non-respect est susceptible d'entraîner pour la collectivité le versement l'année N + 1 d'une pénalité équivalente à 75% de l'écart constaté entre l'objectif fixé pour l'exercice et la réalité des dépenses réalisées dans cet exercice.

En 2018, avec une progression de ses dépenses réelles de fonctionnement (telles que définies dans le contrat) de 0,64%, l'AA avait respecté ses engagements et n'avait donc pas été pénalisée.

En 2019, l'objectif fixé dans le contrat n'est pas respecté. L'AA dépasse le plafond de dépenses fixé dans le contrat de 2,2M€ et encourt donc une pénalité de 1,7M€ environ.

	CA 2018	CA 2019
chapitre 011	16 000 250,46	16 497 697,86
chapitre 012	39 465 803,09	38 593 379,03
chapitre 65	7 721 092,46	9 937 998,99
chapitre 66	1 047 484,92	1 029 127,54
chapitre 67	369 379,01	1 874 122,06
TOTAL	64 604 009,94	67 932 325,48
chapitre 013	347 351,19	320 312,34
total éligible	64 256 658,75	67 612 013,14
plafond	64 614 407	65 389 780

soit dépassement 2 222 233

Toutefois, en vertu du guide pratique des modalités financières et comptables de retraitements des dépenses réelles de fonctionnement publié par le Ministère de l'Intérieur le 8 janvier 2019 et communiqué par la Préfecture de Lot-et-Garonne, l'Agglomération entend demander le retraitement des dépenses suivantes :

- Subvention versée au budget annexe du TAG (1,7M€),
- Reversement aux communes membres du produit de cession des certificats d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif PRO INNO (1,5M€),
- Surcoût généré par le soutien complémentaire apporté au SMAD (0,5M€),
- Surcoût généré par la reprise de la gestion du MIN (0,3M€).

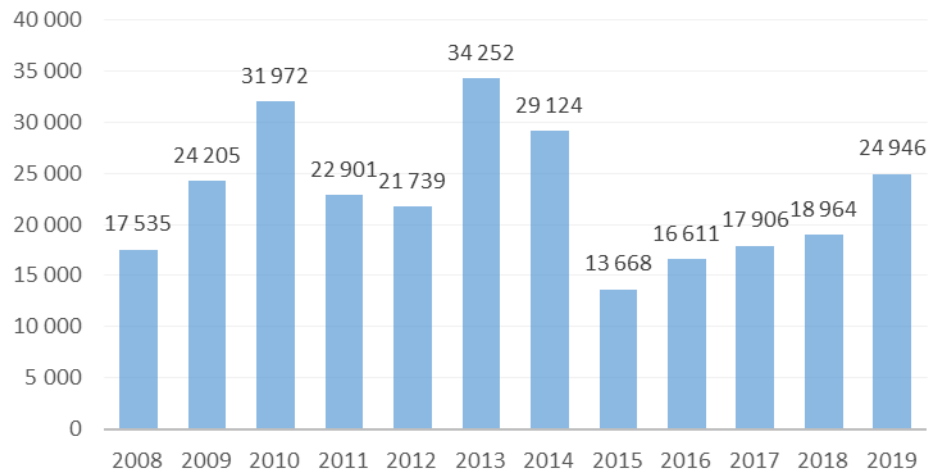
Nous avons bon espoir d'obtenir gain de cause et par conséquent de ne pas subir de pénalité financière. Il faut souligner que les services de l'Etat se refusent à toute discussion concernant les retraitements avant le vote du Compte administratif, ce qui constitue une procédure particulièrement contestable sur le principe et crée, pour l'élaboration du budget primitif une incertitude dommageable.

C – Un rythme d'investissement soutenu

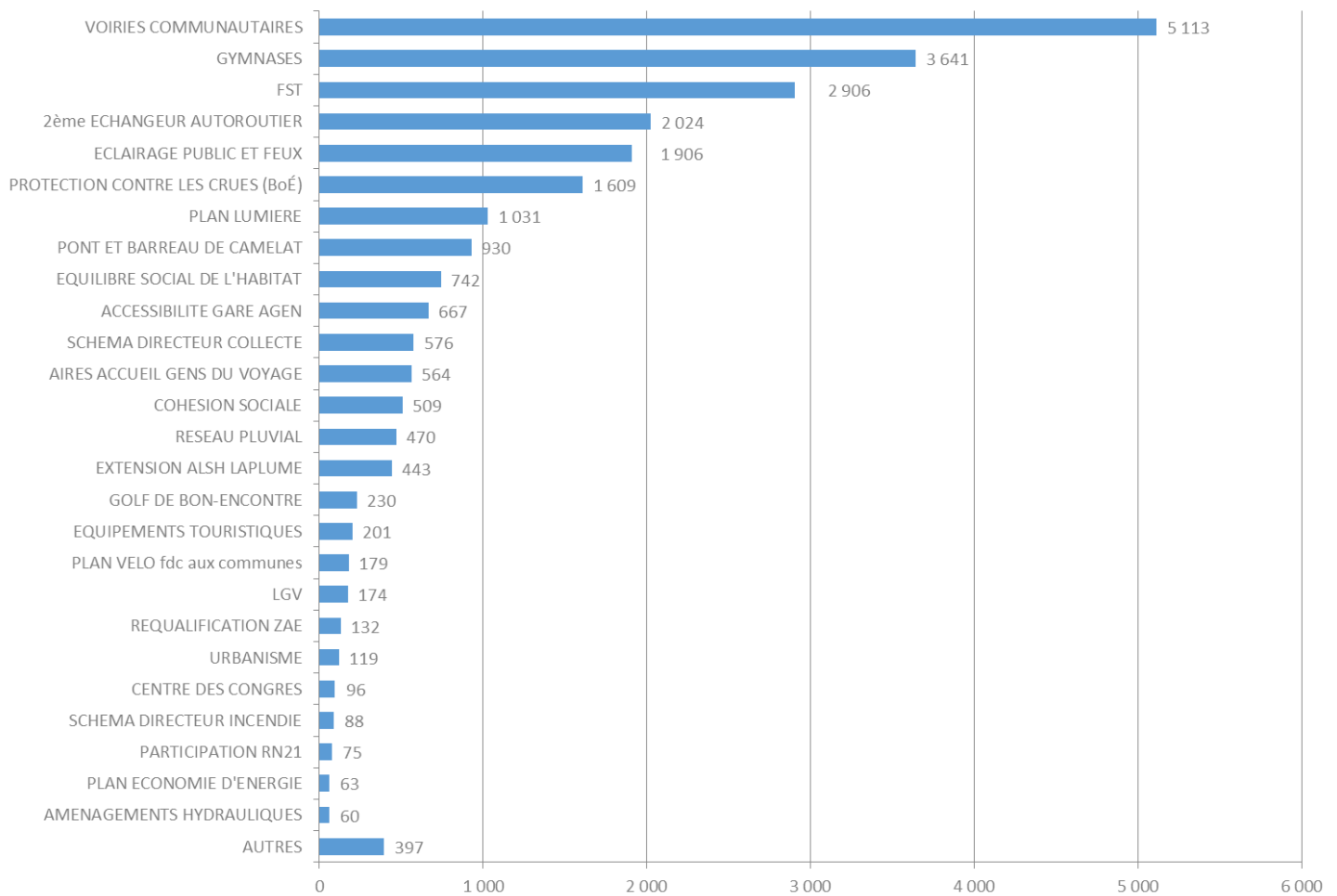
Les réalisations relatives aux dépenses inscrites au plan pluriannuel d'investissement (hors remboursement en capital de la dette et hors maintenance) sur le budget principal au titre de l'exercice 2019 représentent un peu moins de 25M€ d'investissement brut (contre 19M€ en 2018) et 22M€ net après déduction des subventions (contre 14,7M€ en 2018).

Au total, ce sont 121,2M€ qui auront été investis sur le mandat écoulé (contre 152,6M€ sur la période 2008-2013).

Dépenses PPI brutes en K€



En 2019, les investissements principaux ont porté sur les voiries communautaires (5 113k€), les gymnases avec la rénovation du gymnase de l'ASPTT (3 641k€), le FST (2 906k€), le premier acompte de la participation versée à VINCI pour la réalisation du 2^{ème} échangeur autoroutier (2 204k€), l'éclairage public (1 906k€), les travaux de protection contre les crues à Boé (1 609k€), le plan lumière (1 031k€), et les acquisitions foncières et études relatives au projet de pont et barreau de Camélat (930k€).



D - DES RATIOS DE PILOTAGE PRESERVES

En K€	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Dépenses de gestion	49 962	48 598	48 750	49 418	49 899	51 761
Recettes de gestion	59 287	61 308	63 216	61 726	62 496	63 788
Epargne de gestion	9 325	12 710	14 466	12 308	12 597	12 027
Frais financiers	1 201	1 711	1 271	1 173	1 047	1 029
Epargne brute (hors exceptionnel)	8 124	10 999	13 199	11 135	11 550	10 998
Taux d'épargne brute	15,9%	20,7%	24,3%	21,1%	21,7%	20,0%
Encours de dette au 31/12	75 512	68 234	67 875	69 673	72 265	82 870
Remboursement capital	7 154	7 355	8 802	9 202	9 411	8 766
<u>Encours dette au 31/12</u> épargne brute	9,3 ans	6,2 ans	5,1 ans	6,3 ans	6,3 ans	7,5 ans

11M€, soit 20% des recettes réelles de fonctionnement (déduction faite des AC) ont pu être dégagés sur la section de fonctionnement pour financer les investissements.

Malgré tout, l'augmentation des dépenses d'investissement a conduit à recourir à l'emprunt sur l'exercice 2019 à hauteur de 19M€ (7,3M€ d'emprunts souscrits fin 2018 en couverture des reports 2018 sur 2019 et 12M€ souscrits sur l'exercice 2019). L'endettement sur l'exercice 2019 est donc de l'ordre de 10,6M€, l'encours de dette passant de 72,3M€ à 82,9M€.

Par conséquent, la capacité de désendettement passe à 7,5 ans, ce qui reste en dessous du seuil d'alerte de 12 ans. Toutefois, comme cela a été relevé en commentaire de l'épargne brute, s'il n'avait pas été fait le choix de subventionner le budget annexe du TAG à hauteur d'1,7M€ en 2019, la capacité de désendettement aurait été d'une année de moins (6,5 ans).

Sur le mandat, on constate une amélioration de la situation financière du budget principal. Malgré un endettement global de 7,3M€ sur la période, la capacité de désendettement passe de 9,3 ans à 7,5 ans (voire 6,5 ans si l'on retraits la subvention au budget annexe du TAG) grâce à une amélioration de l'épargne brute (+3M€ voire +4,7M€ si l'on ne tient pas compte de la subvention versée au budget annexe du TAG).

II- BUDGET ANNEXE «TRANSPORTS URBAINS »

Après 2 exercices où ce budget annexe est parvenu à s'autofinancer seul, l'exercice 2019 a nécessité le versement d'une subvention du budget principal de 69k€ pour parvenir à l'équilibre.

En effet, la hausse importante de la participation versée (+640k€) au délégataire (résultant de la hausse du coût du carburant qui a impacté à la fois le solde de la participation 2018 et la participation 2019 et des dispositions de l'avenant 8 pour le réseau transitoire) et la prise en charge, pour la première année, des dépenses de personnel afférentes à ce budget (125k€) n'ont pu être suffisamment compensées par l'augmentation du produit de VT (+550k€) et la participation versée par la Région (+114k€).

DEPENSES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	variations	
Participation Kéolis	6 464	6 389	6 335	6 409	6 676	7 316	640	9,6%
Masse salariale						125	125	
Transports scolaires	1 184	694	144	111	104	114	10	9,6%
Autres dépenses	451	369	334	311	281	185	-96	-34,2%
Amortissements	741	831	762	770	692	673	-19	-2,7%
Total	8 840	8 283	7 575	7 601	7 753	8 413	660	8,5%
RECETTES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	variations	
VT	5 515	5 742	5 616	6 324	6 210	6 760	550	8,9%
CG47 (Région dep 2017)	1 106	1 106	1 106	1 106	1 106	1 220	114	10,3%
DGD	194	194	194	194	194	194	0	0,0%
Autres	34	26	132	165	157	170	13	8,3%
Total	6 849	7 068	7 048	7 789	7 667	8 344	677	8,8%
NET Recettes - dépenses	-1 991	-1 215	-527	188	-86	-69	17	-19,8%
<i>variation</i>	<i>-2 193</i>	<i>776</i>	<i>688</i>	<i>715</i>	<i>-274</i>	<i>17</i>		

Dans l'attente de la nouvelle DSP, 2019 a été, comme en 2018, une année de transition en matière d'investissement. Les dépenses ont été volontairement limitées à l'acquisition de mobilier urbain pour les arrêts de bus (8k€). Compte tenu de la modestie de ces dépenses, il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt. 2019 était par ailleurs la dernière échéance de remboursement de l'emprunt de 4M€ souscrit en 2014 pour l'acquisition de bus. Par conséquent, l'annuité de la dette sera considérablement allégée sur ce budget en 2020.

Ainsi, l'encours de dette n'est plus que de 913k€ au 31/12/2019 sur ce budget.

III– BUDGET ANNEXE «ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE »

Le budget annexe des zones d'activité économique retrace les travaux d'aménagement et les cessions de lots aménagés sur plusieurs zones déclarées d'intérêt communautaire. Lorsque l'aménagement d'une zone est achevé et que l'ensemble des terrains sont vendus, la zone est clôturée. Le déficit ou l'excédent constaté est alors transféré au budget principal.

Les 3 principales zones sur lesquelles l'Agglomération est intervenue sur le mandat écoulé sont :

- Donnefort à Agen, de 2014 à 2016,
- Agropole à Estillac, avec la fin des travaux sur Agropole 2 et surtout l'aménagement d'Agropole 3,
- Sun Valley à Roquefort, pour la réalisation d'une voirie d'accès permettant de desservir les 3 derniers lots avec notamment 364k€ de dépenses en 2019.

Mise à part Donnefort, la commercialisation de ces zones est bien avancée. Ainsi, en 2019, comme les années précédentes, plusieurs cessions de terrains ont été réalisées :

- Agropole 3 à Estillac : cession des parcelles AI36 et AI37 à l'entreprise VEGECROC
- La Roubiague à Layrac : cession d'un terrain à la SCI CATINE IMMO

Entre 2014 et 2019, près **de 40 hectares** de foncier public économique ont été cédés sur les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire relevant de la compétence de l'Agglomération d'Agen.

Enfin et comme convenu par délibération du Conseil communautaire du 10 janvier 2013 et la convention en date du 30 octobre 2014, la commune d'Estillac a procédé, au bénéfice de l'Agglomération d'Agen, au reversement de sa part de taxe d'Aménagement relative aux cessions de terrains intervenues sur la zone Agropole 3.

Les dépenses et recettes réalisées en 2019 sur ce budget sont retracées dans les tableaux ci-dessous :

<i>Dépenses en k€</i>	REALISE 2019
AG3 TRAVAUX	11
ROUBIAGUE TRAVAUX	1
SUN VALLEY ACQUISITION FONCIERE	37
SUN VALLEY ETUDES ET MOE	21
SUN VALLEY TRAVAUX	306
DIVERS (HONORAIRES, ENTRETIEN, TF)	5
INTERETS	18
TOTAL	397

<i>Recettes en k€</i>	REALISE 2019
AG3 VENTE DE TERRAINS	392
AG3 TAXE AMENAGEMENT	43
ROUBIAGUE VENTE DE TERRAINS	75
TOTAL	510

Sur ce budget, l'encours de dette est de 2,6M€ au 31/12/2019 (emprunt de 3M€ souscrit en 2016 sur une durée de 15 ans).

IV – BUDGET ANNEXE «MESTRE-MARTY 2»

Initié par la commune d'Estillac, ce projet est finalisé par l'Agglomération. En effet, le budget annexe « Mestre-Marty 2 » a été créé en 2017 afin de retracer le bilan de cette opération d'aménagement spécifique suite au transfert de compétence voulu par la loi NOTRe (CLECT du 16 novembre 2016 et du 25 janvier 2017 et délibération du Conseil d'Agglomération du 16 février 2017).

En 2019 on retrouve sur ce budget les dernières dépenses d'aménagement relatives à ce projet (13k€). Ainsi, fin 2019, il a été possible de procéder à la clôture comptable de cette zone et de constater un excédent d'opération de 95k€. Ce dernier se décompose de la manière suivante :

Recettes de cession (Mericq + clinique vétérinaire) :	1 106
- Acquisitions foncières :	-485
- Travaux d'aménagement :	-526
= Excédent d'opération :	95

Cet excédent a été reversé au budget principal (dépense sur le budget annexe et recette sur le budget principal). Comme convenu au moment du transfert par délibération et convention spécifiques, l'Agglomération a ensuite rétrocédé cette somme à la commune d'Estillac.

V – BUDGET ANNEXE « TECHNOPOLE AGEN GARONNE »

Le budget annexe « Technopole Agen Garonne » a été créé en 2015 afin de retracer le bilan de cette opération majeure d'aménagement.

Les acquisitions de terrain nécessaires à cette opération sont réalisées par l'Etablissement Public Foncier Local Agen Garonne (EPFL) pour le compte de l'Agglomération d'Agen.

<i>Dépenses en K€</i>	REALISE 2019
ETUDES, TRAVAUX ET HONORAIRES	2 970
FONDS DE CONTRIBUTION ZAC (ERDF)	1 076
PORTAGE EPFL	722
RETROCESSION EPFL	626
FRAIS FINANCIERS	283
COMMUNICATION	86
FRAIS JURIDIQUE	39
FRAIS ACQUISITION	12
COMMERCIALISATION	8
AUTRES FRAIS	8
Total	5 831

<i>Recettes en K€</i>	REALISE 2019
CESSION TERRAINS S4-5-6 BEPCO	1 586
CESSION RFF	1 270
CESSION TERRAINS N8 GEODIS	494
CESSION TERRAINS S1 ULOG	9
AVOIRS SUR MARCHES	16
REVENUS DES IMMEUBLES	8
SUBVENTION B01	1 700
Total	5 083

Les dépenses ont principalement porté en 2019 sur :

- la tranche 3 des travaux (desserte des lots au sud d'ULOG),
- les frais de raccordement et desserte électrique,
- le remboursement des frais de portage de l'EPFL et le rachat anticipé des parcelles concernées par le protocole d'accord signé avec SNCF Réseaux.

En recettes, la commercialisation se poursuit, après l'installation de la plateforme régionale ULOG en 2018 (1,6M€), avec l'implantation, en 2019, de deux nouvelles entreprises (BEPCO et GEODIS) et la cession d'un lot complémentaire à ULOG.

De plus, la signature d'un protocole d'accord avec SNCF réseaux en toute fin d'année a permis de rétrocéder les parcelles acquises pour le compte de SNCF réseaux

(tracé et base travaux de la LGV) en contrepartie du paiement par l'AA du solde de sa participation au tronçon Tours-Bordeaux.

Par ailleurs, comme cela avait été prévu dès le lancement de l'opération et pour la première fois depuis la création de ce budget annexe, le budget principal a versé une participation d'1,7M€ afin de commencer à anticiper le financement du déficit prévisionnel de l'opération.

In fine, alors que le budget avait été financé exclusivement par l'emprunt sur les exercices précédents, le recours à l'emprunt s'est limité à 2M€ en 2019. Ainsi, l'endettement sur cet exercice n'aura été que d'1M€ et l'encours de dette au 31/12/2019 s'élève à 25,5M€.

VI – BUDGET ANNEXE « INCUBATEUR PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES »

Afin de permettre un suivi spécifique de ce projet, il a été créé lors du vote du BP 2018, un budget annexe spécifique pour la réalisation de cette opération.

En 2018, les dépenses ont uniquement concerné l'acquisition de l'emprise foncière nécessaire auprès du budget annexe TAG (185k€). L'année 2019 a été consacrée aux études (66k€) et les travaux commenceront en 2020. Ces dépenses ont été financées par emprunt et l'encours de dette au 31/12/2019 est de 375k€.

En section de fonctionnement, la couverture des frais financiers a nécessité le versement d'une subvention d'équilibre en provenance du budget principal (4k€).

VII – BUDGET ANNEXE « MARCHÉ D'INTERET NATIONAL »

L'Agglomération d'Agen a repris la gestion du marché d'intérêt national (MIN) au 1^{er} janvier 2019 après la dissolution du syndicat mixte qu'elle composait avec le Département de Lot-et-Garonne qui a souhaité s'en retirer. L'exploitation du site étant confiée à la SOLOGEMIN, le budget annexe ne retrace donc que les dépenses et recettes liées au statut de propriétaire de l'AA.

Ainsi, l'AA assume la charge :

- des taxes foncières (dont remboursement de la taxe foncière grevant les bâtiments de la SATAR),
- des emprunts souscrits par le Syndicat mixte (remboursement en capital et intérêts).

La seule recette qui vient contrebalancer ces dépenses est la perception d'une redevance relative à l'installation de panneaux photovoltaïques. Il est à noter que le Conseil départemental a remboursé à l'AA, en 2019, sa part de remboursement de taxe foncière 2018 que le Syndicat n'avait pas payée à la SATAR.

Par conséquent, la section de fonctionnement est équilibrée par une subvention du budget principal qui s'est élevée à 411k€ en 2019. Il convient de souligner que la contribution de l'AA au Syndicat mixte (40%) était de 127k€ en 2018.

Dépenses Fonctionnement	
<i>en K€</i>	CA 2019
HONORAIRES	3
TAXES FONCIERES	372
FRAIS FINANCIERS	15
Total	389
Recettes Fonctionnement	
<i>en K€</i>	CA 2019
REDEVANCE PHOTOVOLTAIQUE	30
REMBOURSEMENT CD47	34
SUBVENTION EQUILIBRE BUDGET PRINCIPAL	411
Total	411
Dépenses Investissement	
<i>en K€</i>	CA 2019
ETUDES	31
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNT	88
Total	119
Recettes Investissement	
<i>en K€</i>	CA 2019
SUBVENTION EQUIPEMENT BUDGET PRINCIPAL	31
Total	31

En investissement, le budget annexe a porté 2 études en 2019 :

- une étude relative à l'extension de la plateforme du bâtiment G,
- une étude confiée à la SOLOGEMIN sur la restructuration du site.

Afin de ne pas alourdir la charge de l'emprunt sur ce budget (héritée du Syndicat), ces études ont été financées par une subvention d'équipement en provenance du budget principal (31,5k€). Ainsi, au 31/12/2019, l'encours de dette sur ce budget est de 213k€.

VIII - BUDGETS ANNEXES « EAU, ASSAINISSEMENT ET SPANC »

Avec la conclusion d'un nouveau contrat unique de délégation de service public pour la gestion de l'eau sur l'ensemble du territoire et d'un nouveau contrat unique de délégation de service public pour la gestion de l'assainissement collectif sur l'ensemble du territoire, les anciens budgets DSP eau, régie eau, DSP assainissement et régie assainissement ont été supprimés et il n'existe plus qu'un budget annexe eau et un budget annexe assainissement.

Afin de faciliter la lecture de l'évolution des chiffres sur le mandat, les données des anciens budgets annexes ont été consolidées pour chaque compétence pour les années 2014 à 2018.

Sur le mandat, ces budgets auront connu 2 années marquantes :

- 2016 avec l'aboutissement du transfert du patrimoine et des emprunts relatifs aux communes ayant quitté le Syndicat Eau 47 lors de leur adhésion à l'AA en 2013 mais aussi la récupération d'actifs et de passifs à la suite de la dissolution du SIVOM Agen Est consécutive à l'adhésion de la commune de Castelculier à l'AA,
- 2019 avec la résiliation anticipée (qui a donné lieu au versement d'indemnités de rupture) des anciens contrats de DSP avec VEOLIA et SUEZ et la conclusion de deux nouveaux contrats de DSP avec la SAUR conduisant à l'harmonisation et la réduction du prix de l'eau sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

Budget Eau

(En K€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes réelles de fonctionnement	3 661	3 471	3 580	3 782	3 782	3 391
- Dépenses réelles de fonctionnement	921	1 070	995	883	1 132	1 947
= EPARGNE DE GESTION	2 740	2 401	2 585	2 899	2 650	1 444
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	74,8%	69,2%	72,2%	76,7%	70,1%	42,6%
- Frais financiers	48	5	951	276	179	302
= EPARGNE BRUTE	2 692	2 396	1 634	2 623	2 471	1 142
TAUX D'EPARGNE BRUTE	73,5%	69,0%	45,6%	69,4%	65,3%	33,7%
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	938	857	5 845	6 675	7 946	12 036
VARIATION DE L'ENCOURS		-81	4 988	830	1 271	4 090
CAPACITE DE DESENDETTEMENT	0,3 ans	0,4 ans	3,6 ans	2,5 ans	3,2 ans	10,5 ans

NB : de 2014 à 2018, consolidation des budgets annexes DSP eau (B04) et régie eau (B05)

Hors faits exceptionnels, ce budget dégage une épargne brute moyenne de 2,3 M€ environ. Le taux d'épargne brute, qui est en moyenne de 65% environ, signifie que près des deux tiers des recettes de fonctionnement (constituées en majorité du prix payé par l'utilisateur) peuvent être utilisées pour financer les investissements.

En 2019, les dépenses de fonctionnement ordinaires (hors charges exceptionnelles, et notamment l'indemnité de rupture de 705k€ versée à Veolia) sont revenues à un niveau habituel après le pic de 2018 (qui avait vu la prise en charge de l'achat d'eau à Eau 47 et les dépenses liées à l'accompagnement juridique sur la passation de la nouvelle délégation de service public). Les recettes, en revanche, marquent le pas (-387k€) en raison du différé de facturation du 2^{ème} semestre 2019 par le nouveau délégataire. L'épargne brute (1,9M€ hors exceptionnel) et le taux d'épargne brute (56,1% hors exceptionnel) sont donc légèrement en dessous des standards du mandat.

En matière d'investissement, ce sont plus de 14M€ qui auront été investis sur le mandat.

investissements réalisés par l'AA en k€ (hors investissements réalisés par le concessionnaire)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total Mandat
Communes gérées en DSP (partie affermage) de 2014 à 2018	804	1 825	1 625	1 449	1 646	3 509	10 858
Commune gérée en régie de 2014 à 2018 (Le Passage)	399	267	786	419	284	1 320	3 475
Total	1 203	2 092	2 411	1 868	1 930	4 830	14 334

L'année 2019 est un pic en matière d'investissements réalisés, avec 4,8M€ (cf détail ci-dessous). Les indemnités de rupture versées à VEOLIA (rachat des biens de retour et des compteurs d'eau) pèsent pour près de 20% dans ce total. Les travaux d'extension de l'usine des eaux de Sivoizac représentent également un peu moins d'1M€.

BUDGET EAU POTABLE (B05)

PPI en K€

Dépenses	2019	Dépenses	2019
INDEMNITES RUPTURE VEOLIA	927	DEVOIEMENT LIES A PC/CU	49
SIVOIZAC : EXTENSION DE L'USINE	905	COLAYRAC : RD 813	45
LE PASSAGE : RENOUV AV PYRENEES	317	AUBIAC : AMENAGEMENT BOURG	45
AVANCES FORFAITAIRE	286	ESTILLAC : DOUBLEM.DU BUSCON	39
COLAYRAC : REFECTION LE BEDAT	248	DEBIMETRES COMMUNES	26
AGEN : CONSTRUC.RESEAUX DIVERS	233	AGEN : AIRE DEPOTAGE ROUQUET	25
COLAYRAC : BORDENEUVE	216	TRVX BRANCHEMENT AEP	22
PONT DU CASSA EXTENSION CARLA BAS	186	AGEN : RUE JEAN TERLES	19
ST HILAIRE : REFECTION CHATEAU D'EAU	177	AGEN : ETANCHEITE TOITURE LACA	19
ST HILAIRE : RENOUV MAURIGNAC	143	LAPLUME : DEVOIEMENT BR	18
FOULAYRONNES : AV DU CAOULET	141	RENOUV. ET REPRISE DIVERS RESAUX	14
AGEN : BD CARNOT	123	CUJQ : RENOUV BRANCHEMENT CVM	10
FOULAYRONNES : RENOUV SEGNAS	121	ETUDES	9
LE PASSAGE : LA GRANDE BORDE	98	ESTILLAC: RENOUV JAROUSSETTE	8
PONT DU CASSE : NAUDI/AUDUBERT	85	A STAFFORT : RESEAU MARTELLE	7
STE COLOMBE : REPRISE RESERVOIR	81	LAPLUME : DEVOIEMENT RD931 RTE CONDOM	6
AGEN RENOUV RUE DU JOURDAIN	60	AMO CHATEAU D'EAU	3
LAYRAC : RENOUV. AEP GOULENS	59	REFECTION CANA STRIES USINES	2
CASTELCULIER RENFOR.AEP BORDURE RD813	55	CVM - CREATION PURGES	2
		TOTAL	4 830

A ces investissements portés par l'Agglomération d'Agen et financés par la part du prix de l'eau lui revenant, il convient d'ajouter les investissements de renouvellement pris en charge par le délégataire.

Pour finir, l'emprunt de 4,7M€ souscrit en couverture des restes à réaliser de 2018 a été encaissé fin 2019. Il porte l'encours de dette de ce budget à 12M€, ce qui, au regard de l'épargne brute de 2,1M€ donne une capacité de désendettement de 5,7 ans.

Budget Assainissement

(En K€)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes réelles de fonctionnement	3 555	3 744	4 067	4 309	3 833	3 955
- Dépenses réelles de fonctionnement	976	1 086	1 243	969	1 273	1 986
= EPARGNE DE GESTION	2 579	2 658	2 824	3 340	2 560	1 969
TAUX D'EPARGNE DE GESTION	73%	71%	69,4%	77,5%	66,8%	49,8%
- Frais financiers	121	296	907	466	324	476
= EPARGNE BRUTE	2 458	2 362	1 917	2 874	2 236	1 493
TAUX D'EPARGNE BRUTE	69,1%	63,1%	47,1%	66,7%	58,3%	37,7%
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	5 034	9 557	16 470	18 820	19 600	23 502
VARIATION DE L'ENCOURS		4 523	6 913	2 350	780	3 902
CAPACITE DE DESENETTEMENT	2,0 ans	4,0 ans	8,6 ans	6,5 ans	8,8 ans	15,7 ans

NB : de 2014 à 2018, consolidation des budgets annexes DSP assainissement (B06) et régie assainissement (B07)

En 2019, malgré une bonne tenue des recettes de fonctionnement, l'épargne brute est grevée par l'indemnité de rupture versée à VEOLIA en fonctionnement (au titre du préjudice subi du fait de la résiliation) à hauteur de 926k€. Sans ce fait particulier, l'épargne brute aurait été de 2 419k€ et le taux d'épargne brute de 61,2%, chiffres plus conformes à ceux constatés sur le mandat.

En matière d'investissement, ce sont plus de 33M€ qui auront été investis sur le mandat, sans compter les investissements directement pris en charge par le délégataire.

<i>investissements réalisés par l'AA en k€ (hors investissements réalisés par le concessionnaire)</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total Mand
Communes gérées en DSP (partie affermage) de 2014 à 2018	2 825	4 561	3 551	7 625	2 056	7 522	28 140
Commune gérée en régie de 2014 à 2018 (Le Passage et St Hilaire)	367	1 016	400	185	2 169	765	4 902
Total	3 192	5 577	3 951	7 810	4 225	8 287	33 042

Comme sur le budget eau, l'exercice 2019 est celui qui fait ressortir le plus gros montant d'investissement. Il convient toutefois de noter que les 8,3M€ investis couvrent 4,7M€ d'indemnités de rupture versées à VEOLIA (rachat des biens de retour non amortis).

BUDGET ASSAINISSEMENT (B07)
PPI en K€

Dépenses	2019	Dépenses	2019
INDEMNITE RUPTURE VEOLIA	4 695	TEST ETANCHEITE PASSAGE CAMERA	16
TVX REHAB STEP BOUZIGUET	565	BRANCHEMENT ASSAINISSEMENT	13
AGEN PELLETAN FLEURUS	521	ETUDES DIAG RESEAUX DIVERSES	12
AGEN SEPARATIF JULES VERNES	269	EXPLOIT DIVERS STEPS	11
LAYRAC GOULENS ASS BOURG	259	ASTAFFORT ASST DE MARTELLE	10
ESTILLAC STEP AGROPOLE	253	BRAX STEP BOURG + TRANSFERT	9
STE COLOMBE RACCORDEMENT GOULARD	250	TRVX DIVERS PR SECURIS	9
LE PASSAGE ASS. AV DE LA GRANDE BORDE	196	EXTENSION CV 4 - MOIRAX	8
COLAYRAC REPRISSE RESEAUX ZIFAC	170	EXPLOIT PETIT MATERIEL	7
ST PIERRE DE CLAIRAC ASS LOTISSEMENT POUGET	160	SUIVI QUAL. COURS D'EAU AV TRV	6
AGEN AV BARBUSSE	104	ACQUISITION LOGICIEL GMAO	5
AGEN SEPARATIF VAUCANSON	92	AUBIAC NOUVELLE STEP	4
AGEN RUE JEAN TERLES	75	DEVERSOIRS ORAGE	4
ST HILAIRE MISE EN SEPARATIF RUE EGLISE	74	COLLECTIF LUSIGNAN GRAND	4
LAFOX EXT RESEAU CENTRE BOURG	65	MISE EN CONFORMITE DO	4
AGEN RENOUV PAUL BERT	62	DIVERS POMPES	4
CONSTRUCTION RESEAUX DIVERS	58	LE PASSAGE SEPRARATIF LANGEVIN	3
FOULAYRONNES GRDE MURAILLE	55	BRAX STEP GAYOT + TRANSFERT	3
BON ENCONTRE IMPASSE DELBUGUET	36	PONT DU CASSE EXTENSION CARLA BAS	3
PONT DU CASSE RENOUV ET RST BV DUMAS	36	AUBIAC REFECTION RESEAUX	2
AVANCES FORFAITAIRES	35	LAPLUME CHANGEMENT DES 2 PR	2
ACHAT CAMION AVEC GRUE	33	BRAX NVLE STEP	1
AGEN REFECTION RUE DU JOURDAIN	25	FOULAYRONNES DEVOIEMENT RESEAU ZOLA	1
TRVX REPAR URGENTE	19	LE PASSAGE RENOUVEL RUE FRATERNITE	1
BOE TRAIT. ODEURS ST PIERRE	18	FOULAYRONNES RUE TISSIDRE	1
TVX DIVERS AMENAGEMENT	17	STE COLOMBE RESEAU RD296 TAG	1
		TOTAL	8 287

Enfin, un peu plus de 6M€ ont été empruntés sur l'exercice pour financer les indemnités de rupture versées à l'ancien délégataire. L'encours de dette sur ce budget est de 23,5M€ et la capacité de désendettement ressort à 15,7 ans. Il convient toutefois de noter qu'avec une épargne brute « normale », c'est-à-dire retraitée de l'indemnité de 926k€ versée à Veolia en fonctionnement, la capacité de désendettement serait de 9,7 ans.

Budget Régie service public d'assainissement non collectif

Dépenses de fonctionnement en K€	2018	2019
PERSONNEL	41	44
CONTROLES PERIODIQUES	97	69
FRAIS DIVERS	19	11
Total	157	124
Recettes de fonctionnement en K€	2018	2019
REDEVANCES	123	69
SUBVENTIONS AGENCE DE L'EAU	58	35
ENQUETES VENTES	7	12
Total	188	116
<i>recettes-dépenses</i>	31	-8

Le budget SPANC est géré en régie pour l'ensemble des communes membres de l'Agglomération d'Agen.

La mission principale assurée dans le cadre de ce budget est le contrôle de la conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

Ce budget ne comporte pas de section d'investissement.

De manière exceptionnelle en 2019. ce budadet

IX - BUDGET « PRESTATIONS DE VOIRIE »

Dépenses de fonctionnement en K€	2018	2019
TRAVAUX	113	115
Total	113	115
Recettes de fonctionnement en K€	2018	2019
REMBTS COMMUNES	113	115
Total	113	115
<i>recettes - dépenses</i>	0	0

Ce budget permet à l'Agglomération d'Agen d'assurer, par le biais de conventions formalisées, l'entretien des voiries communales des communes qui en ont émis le souhait.

L'Agglomération d'Agen effectue la prestation d'entretien qui est ensuite refacturée à la commune.

Le résultat global de l'exercice, intégrant l'ensemble des dépenses réelles et d'ordre de fonctionnement et d'investissement, est rappelé ci-dessous, pour chacun des budgets de l'Agglomération d'Agen :

<i>en K€</i>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	GLOBAL
BUDGET PRINCIPAL	8 256	-3 230	5 026
BUDGET ZAE	5 014	-4 878	136
BUDGET REGIE EAU	5 596	2 547	8 143
BUDGET REGIE ASSAINISSEMENT	1 784	-1 724	60
BUDGET SPANC	349	10	359
BUDGET TRANSPORT	2	-308	-306
BUDGET VOIRIES	0	0	0
BUDGET TECHNOPOLE AGEN GARONNE	-1 260	1 277	17
BUDGET ZAE MESTRE MARTY 2	0	0	0
BUDGET INCUBATEUR PEPINIERE ENTREPRISE	0	124	124
BUDGET MIN	184	-184	0
TOTAL			13 559

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION,

après en avoir délibéré à a majorité des votants

[4 abstentions : Maryse COMBRES et Naïma LASMAK + 2 Pouvoirs]

[Le Président, Jean DIONIS du SEJOUR se retire et ne participe pas au débat]

DECIDE

1°/ D'APPROUVER :

- le compte administratif 2019 du budget principal (B01),
- le compte administratif 2019 des zones d'activités économiques (B03),
- le compte administratif 2019 du budget transports urbains (B09),
- le compte administratif 2019 du budget eau (B05),
- le compte administratif 2019 du budget assainissement (B07),
- le compte administratif 2019 du budget assainissement non collectif (B08),
- le compte administratif 2019 du budget prestations de voirie (B10),
- le compte administratif 2019 du budget Technopole Agen Garonne (B11),
- le compte administratif 2019 du budget Mestre-Marty 2 (B13),
- le compte administratif 2019 du budget Incubateur Pépinière d'Entreprises (B14),
- le compte administratif 2019 du budget Marché d'Intérêt National (B15).

2°/ D'ACTER la clôture du budget annexe Mestre-Marty-2 (B13)

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 05 / 08 / 2020

Télétransmission le 05/ 08 / 2020

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Président

Jean DIONIS du SEJOUR